

Emmanuel Didier

L'État néolibéral ment-il ?

« Chanstique » et statistiques de police

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Emmanuel Didier, « L'État néolibéral ment-il ? », *Terrain* [En ligne], 57 | 2011, mis en ligne le 26 août 2011. URL : <http://terrain.revues.org/14338>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme

<http://terrain.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://terrain.revues.org/14338>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Terrain



L'État néolibéral ment-il ?

« Chanstique » et statistiques de police

EMMANUEL DIDIER

Groupe de sociologie politique et morale, Paris
edidier@ehess.fr

Les statistiques de la criminalité servent depuis 1972 au ministère de l'Intérieur pour communiquer sur les variations de la délinquance en France. Cette comptabilité est réalisée par la police et la gendarmerie qui dénombrent les faits de délinquance transmis au parquet. Patrouille de police, Marseille, 2010. (photo Cl. Paris / AP / SIPA)

Quantitatives, les statistiques semblent relever de la science¹. Produit collectif, elles ont le poids des institutions. Elles ont les atours du discours indiscutable et véridique, et ne cessent pourtant d'être accusées de mentir. La phrase que Mark Twain (1960 : 246) attribue au Premier ministre britannique Benjamin Disraeli – « Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les satanés mensonges, et les statistiques » – peut être placée à la source de toute une tradition politique et critique qui se prolonge jusqu'aujourd'hui, où les statistiques restent tout à la fois proférées comme autorités incontestables et dénoncées comme mensongères².

Pendant les années 1980, au crépuscule de l'État providence, les statistiques le plus souvent suspectées de mensonge étaient les sondages préélectorales (Lehingue 2007). Depuis que l'État républicain recourt de plus en plus à des techniques de gouvernement néolibérales (Dardot & Laval 2009), en raison de quoi nous nous autorisons à parler d'« État néolibéral », celles qui sont le plus violemment critiquées en France portent sur un objet pourtant apparemment moins évanescents que les opinions politiques : la délinquance et l'insécurité. Ces phénomènes sont devenus cruciaux pour la politique gouvernementale les statistiques qui les décrivent sont donc un objet capital de sa communication. Dans le même temps, de très nombreux acteurs doutent de ces données et l'expriment publiquement ; dans *Le Monde*, par exemple, toute annonce ministérielle sur les variations de la délinquance est accompagnée d'un contrepoint questionnant les méthodes de production de ces chiffres et relativisant leurs résultats. Ce sont ces statistiques que nous allons étudier ici.

Nous nous proposons de prolonger le travail sur la dénonciation inauguré par Luc Boltanski (1990). Celui-ci a montré l'existence d'un système actantiel distinguant 1) celui qui dénonce (le dénonciateur), 2) celui en faveur de qui la

1. Cet article a bénéficié du soutien financier de l'ANR, projet n° ANR-09-SSOC-054-01. Je remercie Isabelle Bruno, Fabien Jobard, Frédéric Keck et Geneviève Pruvost pour leurs lectures qui ont beaucoup enrichi ce texte.

2. Pour un usage contemporain de cette formule par un magistrat à propos du nombre de véhicules incendiés pendant la Saint-Sylvestre, voir Tsurumaki (2010 : 71).

dénonciation est accomplie (la victime), 3) celui au détriment de qui elle est accomplie (le persécuté) et enfin 4) celui auprès de qui elle est opérée (le juge). Puis, il a présenté deux règles fondamentales permettant de procéder à une dénonciation de façon « normale », et ainsi de rallier un grand nombre de gens à la défense d'une cause : premièrement, il « dépend de la relation entre les "grandeurs relatives" des quatre actants » qu'une dénonciation soit recevable ou normale (*ibid.* : 280), et elles doivent être à peu près équivalentes ; deuxièmement, que « rien ne puisse être relevé qui permette de suspecter l'existence d'un lien entre l'accusateur et la victime capable de soutenir un intérêt qui leur serait commun » (*ibid.* : 285). Nous allons utiliser ce modèle dans le cas du mensonge.

Une des spécificités de la critique des statistiques est que, comme le montre le catalogue très complet que nous allons dresser ici des arguments et de leurs auteurs ayant remis en cause les statistiques policières officielles, elles sont presque toutes émises par des sociologues ou des statisticiens et non par des « acteurs ordinaires » comme ceux qu'étudiait Boltanski. Dans ce cas, mes collègues deviennent acteurs sociaux autant qu'analystes, et à ce titre je peux les prendre comme objets. Mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de confrontations entre agents de l'État – chercheurs contre administration des forces de l'ordre –, ce qui estompe le problème spécifique des rapports de taille entre acteurs.

Par ailleurs, si durant les années 1990, l'étude des dénonciations se limitait principalement à l'étude des acteurs et de leurs compétences, il semble qu'aujourd'hui la réalité de ce à propos de quoi ils s'affrontent soit devenue tout aussi problématique. Comme le souligne Boltanski (2009) dans son dernier ouvrage, *De la critique*, les acteurs ont maintenant le sentiment tantôt de pouvoir construire ou modifier la réalité, tantôt, au contraire, de subir ces modifications. Dès lors, la question du mensonge s'en trouve très profondément renouvelée, les faits à propos desquels une accusation de mensonge est proférée se trouvant eux-mêmes au moins aussi problématiques que le discours et les intentions subjectives. Nous allons traiter du mensonge à une époque où le constructivisme social est devenu un lieu commun.

Notre terrain est constitué du débat entre les tenants des statistiques officielles sur la

délinquance et leurs critiques depuis les années 1970. Ces dernières prennent pour la plupart des formes connexes au mensonge, comme la tromperie ou la manipulation, et n'ont abouti, à vrai dire, que depuis peu de temps, et assez rarement, à la dénonciation d'un mensonge en tant que tel. En suivant le déroulement de ce débat comme s'il s'agissait d'un assaut d'escrimeurs, nous dresserons peu à peu des portraits d'actants et passerons en revue quelques règles de dénonciation, afin de savoir comment aujourd'hui on peut accuser l'État néolibéral de bien des jeux avec la vérité du crime, dont celui de mentir.

En garde : la statistique de criminalité

Depuis 1972, date de publication par La Documentation française du premier volume annuel additionnant les crimes et délits commis en France, les statistiques de la criminalité servent au ministre de l'Intérieur à communiquer sur les variations de la délinquance en France. Cette comptabilité est réalisée parallèlement par la police et par la gendarmerie, qui dénombrent les faits de délinquance transmis au parquet, autrement dit les crimes et délits découverts à l'initiative de la police (ce qui exclut les simples contraventions) ainsi que les faits ayant engendré un dépôt de plainte (une simple déclaration en main courante leur échappe). Pour des raisons historiques, les infractions au Code de la route n'entrent pas dans ce décompte. Ces faits sont recueillis au moyen d'une nomenclature appelée « état 4001 » (selon le numéro du formulaire servant à les enregistrer). On a coutume de distinguer les atteintes aux biens (vols, dégradations) des atteintes aux personnes (coups et blessures, homicides). Depuis que cette statistique existe, on observe une relative stabilité des premières et une augmentation régulière des secondes. Ces quantités font d'autant plus figure de mesure officielle de la délinquance que le « compte général de l'administration de la justice criminelle », qui reposait sur l'activité de la justice et non des forces de l'ordre, a été interrompu à la fin des années 1970 : ce compte judiciaire apparaissait trop éloigné de la réalité délinquante (tous les dépôts de plainte ne donnent pas lieu, loin s'en faut, à un jugement). Depuis ce moment, l'état 4001 n'a donc plus de véritable concurrent.

Attaque : activité policière, et non délinquance

Très vite, ces statistiques ont cependant été critiquées. Des chercheurs du Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), unité mixte associant le CNRS et le ministère de la Justice, les accusant de déformer la réalité de la criminalité (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier & Tournier 1994). Outre les limites en termes de définition de la criminalité présentées ci-dessus, ils montraient que le nombre de procès-verbaux dressés dépend très largement de la « proactivité » policière, une notion qui apparaît à cette époque pour désigner les actions engagées par la police afin de débusquer des infractions sans victimes. Or, si la plus haute hiérarchie politique décide que tel ou tel délit n'est plus prioritaire (par exemple l'usage de drogues), alors moins d'affaires seront transmises, et ce délit semblera avoir disparu. Les statistiques de police dépendent donc autant de la réalité de la délinquance que des priorités politiques fixées à l'institution. D'où leur conclusion : « Prétendre "mesurer" la délinquance commise ou réelle, pis encore à l'aune d'une seule source, s'avère trompeur et d'ailleurs dénué de sens » (*ibid.* : 50). Les statistiques dont il est question renseignent autant, voire mieux, sur le fonctionnement et la stratégie des institutions garantissant la sécurité que sur la délinquance elle-même³.

Le mot « trompeur » est à double sens. D'une part, il renvoie à l'erreur (« se tromper » signifie « faire erreur »), un élément classique de l'empire de la science, mais sans intention maligne, donc sans lien encore avec le mensonge. Mais simultanément, il signifie « tromper » volontairement, ce qui au contraire constitue le début d'une attaque, où cette intention est dénoncée. Erreur ou duperie, les chercheurs laissent ainsi le lecteur entendre le sens qu'il voudra. Le ministère de l'Intérieur semble cependant n'avoir entendu aucun des deux

car il ne répondit d'abord pas à cette inquiétude et continua sa série sans la changer. Mais d'autres acteurs relayèrent cette dénonciation.

Reprise d'attaque : Pénombre et la manipulation

Fin 1993, l'association Pénombre fut portée sur les fonts baptismaux. Ce nom, une haplogologie de « peine » et « nombre », rappelait que les membres fondateurs travaillaient presque tous dans le domaine pénal en tant que praticiens de la statistique ou en tant qu'enseignants (et certains dans l'équipe de recherche présentée ci-dessus). Ils s'associaient dans le but de lutter contre les mésusages des nombres dans l'espace public en les passant au crible de l'analyse scientifique, avec humour. Ce dernier point est important, car il permit aux scientifiques de Pénombre de trouver une voie d'intervention dans le débat démocratique en apparaissant autrement que comme d'austères barbons. Le truchement du rire s'est imposé pour éviter celui du professorat.

Dès 1996, l'association appliqua, dans un numéro de sa *Lettre grise*, son esprit volontiers potache aux chiffres de la délinquance, et reprit l'argument du CESDIP (Pénombre 1996). En 1999, elle publia un livre dans lequel elle alla plus loin que les chercheurs dans l'analyse des intentions associées à l'ambivalence des chiffres, en dénonçant « toute manipulation dans leur élaboration et leur présentation » (Pénombre 1999 : 34).

La manipulation signifiait que si les chiffres décrivent moins la délinquance que l'activité des forces de sécurité, alors le ministre de l'Intérieur et le directeur général de la Police nationale (nommément cités dans le texte) ont la capacité d'orienter ceux-ci dans un sens flatteur tout en restant incapables de contrôler celle-là. L'imputation de manipulation, à la différence de l'erreur pointée par le CESDIP, implique assurément une volonté de tromper.

3. Cette équipe milite depuis lors pour que les statistiques de police soient complétées par des enquêtes de victimation, qui ne proviennent pas d'enregistrements administratifs mais d'enquêtes en population générale portant sur les faits dont les individus se

déclarent avoir été victimes. Elles devraient ainsi échapper au biais administratif dénoncé ici. Ces statistiques existent en France depuis 1984, mais aujourd'hui elles sont produites par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), que

certaines accusent de rester lié au ministère de l'Intérieur. Pour une histoire récente de ces enquêtes, voir Didier, Nevanen, Robert & Zauberman (2009).

À couvert : le théorème de Demonque

Parallèlement, dans l'une des premières *Lettres blanches* de Pénombre, un universitaire qui avait publié un manuel sur les policiers (Demonque 1983) prétendit même établir un « théorème » (ce qui est bien sûr humoristique en sociologie) généralisant le biais de tromperie identifié plus haut. Le théorème s'énonce ainsi :

Sur une courte période, les statistiques de la délinquance varient en proportion inverse de la popularité du ministre de l'Intérieur auprès des agents chargés du collationnement des données qui les fondent. (Demonque 1994 : 32.)

L'argument de Pierre Demonque ressemble au précédent : les statistiques de la délinquance dépendent de l'administration chargée de sa collecte davantage que de la réalité observée. Mais ici, c'est l'opinion que se forment les petites mains chargées de la collecte à propos de l'autorité supérieure qui détermine ces statistiques, non pas le sommet de la hiérarchie. Les subordonnés utiliseraient les statistiques pour résister à l'autorité et lui signifier leur mécontentement, tout en restant dans les limites de l'obéissance. Les chiffres n'en sont pas moins trompeurs, mais au lieu de servir aux gradés à manipuler le public, ils servent aux subordonnés à résister aux gradés.

Second point important de cette critique : Pierre Demonque est le pseudonyme inventé par Dominique Monjardet, sociologue au CNRS qui, au moment de cette publication, réalisait une étude de terrain sur la police (grâce à laquelle il allait construire le concept d'inversion hiérarchique selon lequel ce sont en fait les agents du bas de la hiérarchie policière qui imposent leurs décisions locales à leurs supérieurs) (Monjardet 2008). Or, pour poursuivre son enquête en situation d'immersion, il ressentit le besoin de cacher son identité ! Pour ne pas être exclu, il a appliqué à son nom le geste de falsification qu'il dénonçait. Dénoncer un mensonge implique d'avoir accès à un intérieur où la réalité s'offre immédiatement puis de la porter à l'extérieur, au public. Ce passage délicat impose parfois de recourir à un pseudonyme.

À la suite des trois attaques – chercheurs,

Pénombre, Demonque –, la police réforma ses chiffres. On peut cependant douter qu'il s'agisse d'un effet direct. D'autres forces ont agi en même temps.

Parade et riposte : des statistiques pour manager les agents

En 1998 et 1999, un nouvel esprit souffla sur la police. Gilles Sanson, le nouveau directeur général de la Police nationale, voulut mettre en place une police appelée « de proximité », et engagea dans ce but Monjardet lui-même comme consultant. Selon le sociologue, celle-ci consistait à :

Réintroduire le policier comme rouage élémentaire de toute société, le réinsérer dans la société locale comme rôle nécessaire et reconnu, et donc rompre avec la pratique de l'« intervention » policière : œuvre d'une instance extérieure qui ponctuellement fait irruption dans la cité. (Monjardet 2008 : 27).

Cette police fut très vite confrontée au problème de son évaluation. Bien insérée, elle deviendrait principalement préventive et ne serait que très peu appelée à intervenir. Dès lors, comment mesurer l'efficacité de cette non-action ? Comment séparer le bon grain représenté par celui qui, paradoxalement, s'active pour ne pas avoir à intervenir, de l'ivraie représentée par celui qui ne fait tout simplement rien du tout ?

La réponse fut profondément influencée par une expérience réalisée à New York (de Maillard & Le Goff 2009 ; Didier 2011). Depuis 1993, la police de cette ville se vantait d'avoir accompli le « miracle » de faire drastiquement baisser la criminalité grâce à un outil de management appelé « Compstat », reposant sur la mesure statistique de l'activité des agents (Silverman 1999). Le préfet de police de Paris, Jean-Paul Proust, l'importa en 2001. Un des effets de l'outil fut que les chiffres répondirent *de facto*, mais de façon très inattendue, aux attaques présentées plus haut. Tout se passa comme si la police avait entendu l'accusation selon laquelle les statistiques dépendaient de son activité. Mais au lieu de corriger cet effet, elle l'a accentué et en a fait un véritable outil de management ! Les statistiques devenaient un moyen d'amélioration de ses performances anti-délinquance.



Rituellement, les statistiques de chaque arrondissement de Paris sont projetées au préfet de Police. Elles sont commentées par le sous-directeur à la Police territoriale. Puis le préfet ou l'un de ses directeurs questionne le commissaire central sur quelques points précis et souvent problématiques. Celui-ci répond. Puis l'on passe au commissaire suivant. (photo préfecture de Police / service de la communication)

Ce que les policiers français appellent alors la « culture du résultat » propre à l'État néolibéral a donc été initiée sous le gouvernement socialiste de Lionel Jospin. Elle a ensuite été renforcée à partir de 2002, lorsque Nicolas Sarkozy est devenu ministre de l'Intérieur. C'est en pivotant autour de l'outil statistique d'évaluation des performances que s'est opérée une très étonnante mutation de la police de proximité, associée à la gauche, en une police de répression, associée à la droite⁴.

Dans le même temps, les statistiques furent réorganisées. Les évolutions de la criminalité ont été confrontées aux données décrivant l'activité des agents – le nombre de faits constatés et élucidés (c'est-à-dire pour lesquels il y a un

suspect) – et à la disponibilité des agents comme des matériels. De cette façon, il devenait possible de rapporter l'activité d'un service à ses ressources, et ainsi d'optimiser son emploi. Autre modification importante, des objectifs chiffrés (Dufresne 2008) ainsi que des primes de résultats individuels pour les différents grades (Ocqueteau 2006) ont été établis par la haute hiérarchie pour motiver les agents. Depuis ces transformations, chaque échelon demande à l'échelon inférieur de produire les tableaux statistiques de son activité et s'en sert, d'une part pour l'évaluation, d'autre part pour préparer son propre travail d'agrégation qui sera remis à l'échelon supérieur.

L'iconographie de cet article présente les tableaux

4. Monjardet, sorti amer de son expérience de conseiller, laisse entendre dans ses car- nets posthumes qu'en fait il n'aurait jamais vraiment été question de mettre en place une police de proximité (Monjardet 2008).

FICHE D'EMPLOI DES EQUIPES ILOT
 Journée du / / 2004
 A la fin d'une nouvelle semaine à jour inscrivez entre parenthèses la date du jour

Bde L1 09h00/17h20 Q [REDACTED]
 Bde L2 15H25/23h30
 Bde L3 12H00/20H20 15h10/23h30

Gpx [REDACTED] Gpx [REDACTED] Gpx [REDACTED]

OBJECTIFS

Répression : Stationnement rue [REDACTED] (des vois à la roulotte sont à signaler ces derniers temps)
 34 Av [REDACTED] Ambascade [REDACTED] verbaliser emplacement de stationnement (IMPERATIF)
 Verbaliser devant le centre [REDACTED] rue [REDACTED] (stationnements gênants)
 Charler avenue de [REDACTED] un de [REDACTED]

Contacts Voir livre individu suspect s'intéressant aux enfants dans le bac à sable au parc [REDACTED]
Passages à la pharmacie 63 rue de [REDACTED] le samedi matin entre 10h et 13h00, à la demande de Mme [REDACTED]. Seule boutique à être ouverte le samedi matin dans le quartier
Poissonnerie rue [REDACTED] a été constaté des traces de peesee sur la devanture. Aurlent été effectuées la même nuit que le restaurant le [REDACTED]
Passage à partir de 21h, crédit lyonnais, bd de [REDACTED] pour des SDF (qui squattent) 14/12)
Parc [REDACTED] pour un individu agressant verbalement les sportifs (voir livre)
NOUVEAU Faux policiers prenant des photos dans le parc [REDACTED] voir signalement livre 21/03/2004
 passages 03 rue [REDACTED] RDC Droit grande contact avec Melle [REDACTED] Margaria code [REDACTED] suite différent avec son ex concubini inscrit le 21/03/2004
 Pharmacie située 63 rue de [REDACTED] souhaiterait des passages suite à individu menaçant En date du 07/06/2004
 Brasserie [REDACTED] situé rue [REDACTED] souhaiterait des passages dans le quartier suite à de nombreuses dégratations et cambriolages ayant eu lieu ces derniers temps. (20/06/2004)
 Problèmes à la fermeture du Parc [REDACTED] en raison de JV qui ne veulent pas quitter le parc Et proférant des menaces aux agents du parc.

Motifs verts		Motifs rouges	
Emplacement taxi		Feux rouge	
Arrêt autobus		Feu rouge cycliste	
Emplacement PTT		Circulation piste cyclable	
Emplacement C.D		Circulation trottoir R 412.7 du GR	
Emplacement police		Sens interdit contre cycliste	
Empl. distribution carburant		Sens interdit	
Empl. distribution énergie		Circulation couloir bus	
Zona de livraison		Véhicule bruyant	
Emplacement GIG-GIC		Avertisseur spécial	
Empl. de véhicule sanitaire		Conduite avec d'un portable	
Emplacement marchés		Non port de ceinture	
Emplacement pompiers		Défaut de casque à conducteur	
Passages protégés		Défaut de casque à passager	
Trottoir 2 et 4 roues		non respect inter. circulation	
Piste cyclable		Autocar arrêté moteur tournant	
Stationnement couloir bus		Franchissement ligne blanche	
Stat. emplacement autocars		Autres infractions	
Stat. Irrégulier d'autocars		Autres infrac. hors code route	
Autres PV 4 roues			
Autres PV 2 roues			

() véhicules contrôlés () Fichiers FPR () Fiches d'enlèvement
 () Pers. contrôlées () Fichiers FVV () sauvettes
 () M.A.D) () TA rouges () contrôles routiers
 () Cts au poste () TA Verts () délits routiers
 () contignation

Compte rendu d'activité quotidienne d'une brigade de quartier. La patrouille a des tâches explicites. Elle doit en outre prendre des initiatives visant à dresser des procès-verbaux pour motifs « verts » et « rouges », orientés par les catégories listées ici. Ces données sont entrées sur une feuille Excel utilisée par le bureau des ilots pour synthétiser les activités journalières des brigades. (coll. part.)

qui constituent la chaîne de production des statistiques de la police de proximité de la préfecture de police de Paris au moment de notre enquête de 2005⁵. Le premier tableau est celui qu'utilisent les gardiens de la paix lorsqu'ils partent en patrouille, les

suivants synthétisent les données à mesure qu'elles remontent la hiérarchie, jusqu'à participer au déroulement d'un véritable rituel statistique au cours duquel les commissaires centraux d'arrondissement rendent des comptes au préfet de police

en personne. Ce rituel participe à l'instauration de la réalité des chiffres (Boltanski 2009).

À la suite de ces changements techniques, les forces de l'ordre insistent sur le fait qu'elles cherchent moins à produire de la connaissance précise sur la délinquance qu'à construire des outils permettant d'éclairer l'action. Un commissaire m'a déclaré : « N'oublions pas que nous travaillons dans une démarche opérationnelle, pas dans une démarche de connaissance intellectuelle. On n'est pas dans une optique de sociologie » (Didier 2011). Aussi bien qu'à la science, la connaissance statistique est dorénavant consacrée à l'action qui consiste à faire baisser la délinquance.

Il ne s'agit toutefois pas de n'importe quelle action. Dorénavant, les forces de police sont incitées à prendre des initiatives et, grâce aux tableaux de chiffres, ont la responsabilité d'atteindre des résultats quantifiés (*ibid.*). Autrement dit, l'outil statistique contribue ici à mettre en place une police correspondant très bien à cette « culture du résultat » propre à l'État néolibéral.

Contre-riposte : les « bons chiffres »

Le fait est qu'à partir du moment où les chiffres de la délinquance servent à évaluer l'action de chacun des échelons, ils deviennent une variable stratégique pour chaque agent. Des sociologues, d'abord anglais, ont montré que les statistiques deviennent alors objet de *gaming*, c'est-à-dire qu'elles sont arrangées de façon à annoncer des résultats positifs pour celui qui les produit et qui sera évalué à leur aune (Bevan & Hood 2006). En France, un

5. Pour une description méthodologique détaillée de ce terrain, voir Didier (2011).

ACTIVITE DU MOIS D'OCTOBRE 2003/2004

OCTOBRE 2003/2004	BPQ		BPQ 1		BPQ 2		BPQ 3		SVP		SVP J1		SVP J2		SVP J3		SVP N		GSPQ		GSVP		TOTAL			
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004		
	-15,83 %		-4,41 %		-8,33 %		-1,04 %		-22,25 %		-10,42 %		-11,11 %		-10,00 %		-10,00 %		-10,00 %		-10,00 %		-10,00 %		-10,00 %	
Interpellations	160	103	59	34	43	33	58	36	142	273	17	32	29	24	24	19	43	135	32	63	22	60	324	436		
	-33,33 %								-44,51 %														-22,45 %		-15,93 %	
Circule Pénale	105	91	35	11	35	57	35	23	173	250	39	70	57	68	39	71	30	12	8	29	49	38	327	379		
	-12,38 %								-11,68 %														40,78 %		2,95 %	
Contrôle d'identité	3850	3576	1283	1017	1283	976	1284	1583	4132	4615	654	1004	432	409	857	580	1190	1437	999	1205	75	107	8058	8298		
	-7,12 %								-11,68 %														40,79 %		12,20 %	
PPK	1832	1729	600	552	550	534	642	643	3749	4511	581	1006	508	490	381	373	1190	1437	999	1205	75	107	5657	6347		
	-5,62 %								-20,33 %														40,79 %		12,20 %	
PVV	1516	1491	502	556	580	432	434	503	2830	4101	358	644	455	413	322	991	900	1118	785	835	53	72	4399	5664		
	-1,65 %								-44,91 %														-35,83 %		-28,76 %	
Contr. Roulants	21	58	7	23	7	12	7	23	217	82	14	19	149	20	32	10	16	11	0	22	0	0	238	140		
	185,56 %								-219,23 %														-22,45 %		86,27 %	
Verbes à la cassette	27	69	7	3	10	39	10	27	26	83	0	13	9	18	9	27	0	3	8	22	49	38	102	190		
	155,56 %								-219,23 %														-22,45 %		86,27 %	
Intervention PS	0	0	0	0	0	0	0	0	540	525	105	86	128	131	181	201	148	127	0	0	0	0	540	525		
	-12,34 %								-1,14 %														#DIV/0!		-2,78 %	
PV's Verts	6688	5849	1547	1654	2056	2332	3085	1863	6746	6651	1146	1999	1189	1065	782	1370	2895	1743	734	866	0	0	13494	12500		
	-12,14 %								-1,43 %														80,00 %		-8,54 %	
PV's Rouges	1065	989	338	418	424	273	303	298	3027	2749	332	426	692	526	644	381	1155	790	404	957	5	9	4097	3747		
	-7,14 %								-9,18 %														#DIV/0!		99,38 %	
PV's Jaunes	0	0	0	0	0	0	0	0	28	187	0	32	0	68	0	81	28	6	0	0	0	0	28	187		
	#DIV/0!								15,55 %														#DIV/0!		17,17 %	
Convocations	0	2	0	0	0	1	0	1	99	114	4	32	27	31	68	51	0	0	0	0	0	0	99	116		
	#DIV/0!								13,13 %														#DIV/0!		13,13 %	

Tableau d'activité utilisé dans un commissariat central d'arrondissement, octobre 2004. Les synthèses des activités journalières des brigades servent à dresser ce tableau qui permet de comparer les différentes brigades entre elles et à leurs résultats passés (BQ = brigade de quartier). (coll. part.)

livre écrit en tandem par Jean-Hugues Matelly, gendarme et chercheur associé à l'IEP de Toulouse, et Christian Mouhanna, chargé de recherche au CNRS, a repris cette dénonciation spécifiquement à l'égard des forces de l'ordre, décrivant tout un ensemble de modes de quantification dont ils montrent les limites, regroupés autour de ce qu'ils appellent la production des « bons chiffres » :

Il s'agit pour les acteurs, à partir de l'outil existant, de bien utiliser ces chiffres en vue de servir une stratégie particulière : montrer que la politique du gouvernement réussit, que telle force de police manque de moyens, que tel préfet a d'excellents résultats, ou que tel chef de service est efficace... Chacun cherche à optimiser sa situation. (Matelly & Mouhanna 2007 : 31.)

Ils donnent de nombreux exemples de jeux avec les chiffres qui permettent de les rendre « bons ». D'une part, les policiers ont des marges de manœuvre lors de l'enregistrement des faits. L'agent peut dénier les faits qui lui sont rapportés, réorienter le plaignant vers d'autres services pour que sa plainte n'entre pas dans ses propres statistiques, ou encore traduire un dépôt de plainte en simple déclaration de main courante. D'autre part, au moment de la codification, il peut édulcorer la violence (pour établir une simple contravention plutôt qu'un délit), jouer sur les unités de compte en changeant les qualifications pénales (par exemple compter un vol de chèque ou compter n vols pour les n chèques volés selon ce qui l'arrange), et enfin laisser une procédure ouverte (pour manque d'information) de façon qu'elle ne soit pas comptabilisée.

Les qualifications de ces procédés

par les sociologues sont nombreuses (*ibid.* : 41-119) : « statistiques manipulées », « artifices comptables », « recherches de marges de manœuvre », « triche », « procédé éthiquement discutable », « falsification », « « Gérard Majax », en référence au célèbre prestidigitateur », « tromper la confiance des concitoyens », « bidouillage », « bidonnage », « arrangements », etc. Dans notre vocabulaire, il s'agit de manipulation. Notons que l'accusation de mensonge en tant que telle n'apparaît pas ici. En effet, les auteurs veillent à montrer que ces manipulations ne sont pas le fait d'une volonté intentionnelle de tromper :

Cette focalisation sur le chiffre et son utilisation actuelle ne sont la « faute » de personne, mais bien plutôt le résultat naturel des règles informelles mais réelles de fonctionnement des organisations policières

françaises. Elles sont le produit du contexte dans lequel elles sont placées. Le problème de fond ne relève ni du droit ni de la morale, mais bien de la sociologie des organisations. (Matelly & Mouhanna 2007 : 120.)

Il n'y a pas mensonge car la faute n'est attribuable à personne en particulier. Il y a manipulation, certes, mais elle est produite par l'organisation, cette dernière en est l'auteur et non les individus. On ne peut pas blâmer un agent de tout mettre en œuvre pour s'adapter au système dans lequel il agit. Le « persécuteur », pour reprendre la nomenclature de Boltanski, n'est autre que l'État néolibéral tout entier qui, en soumettant les agents à cette culture du résultat, les dédouane.

S'il y a un persécuteur, il y a aussi, conformément au modèle de Boltanski, une victime et un juge. Ici, ces deux positions sont occupées par deux actants portant en français le même nom : le public. Celui qui pâtit de ces tromperies est le public qui n'est pas bien protégé contre la délinquance réelle, puisque les forces de l'ordre produisent des chiffres qui ne correspondent pas à de l'activité. Et c'est le public, en tant que juge, qui condamne la manipulation.

Pour les sociologues, le fait d'avoir réorienté les chiffres vers une évaluation de l'activité administrative plutôt que de la réalité délinquante dont elle a la charge n'a pas, loin de là, fait disparaître l'écart entre les chiffres et cette réalité. Au contraire, ils sont d'autant plus manipulés par l'institution que les acteurs sont mis dans une situation où ils y ont intérêt. Les deux aspects de la statistique, instrument d'action et d'observation, ne se contentent pas de coexister : ils sont devenus contradictoires.

Parade et nouvelle contre-riposte : les subtilités de la « chanstique »

Face à ces accusations, la réaction des forces de l'ordre n'est pas uniforme. Les plus hauts gradés se contentaient de nier en bloc toute manipula-

tion, comme le fit Pierre Mutz alors qu'il était directeur général de la Gendarmerie nationale (Matelly & Mouhanna 2007 : 118). Mais un représentant d'un syndicat d'officiers de police déploie, au cours d'un entretien, un discours très répandu dans l'organisation et autrement plus complexe. D'après lui, il ne faut pas confondre la manipulation, condamnable, et la « chanstique », qui n'est certes pas reluisante mais qui reste inévitable. Ce terme provient du verbe argotique « chanstiquer » qui signifie modifier, transformer et, dans l'argot policier, ruser avec les chiffres⁶. Le policier qui enregistre statistiquement le fait se trouve souvent devant des cas qui n'ont pas été exactement prévus ou qui peuvent être appréhendés de plusieurs façons. Il se trouve seul face à sa tâche de codificateur qui lui laisse des marges de manœuvre. Ce n'est pas une tricherie, c'est ainsi. L'argument n'est pas à prendre à la légère. Les policiers ne commettent pas des « mensonges éhontés » (pour reprendre le terme de notre enquête), mais la réalité ne s'impose pas de façon implacable et indiscutable. Il y a des ajustements à faire. Il existe bien des règles de méthodologie statistique. Il existe depuis longtemps un manuel de renseignement de l'état 4001, et de nombreuses notes précisant encore certains points de détail sur la production des statistiques. Mais les règles ne peuvent prévoir tous les cas, et il faut aussi des règles qui permettent d'interpréter la règle. Ce qui explique la chanstique.

Voici un exemple rapporté au cours d'un entretien dans un commissariat central d'arrondissement, à Paris en 2005, preuve que le policier ne s'en cachait pas, qu'il était même assez fier de sa trouvaille. On évoque ici des « instructions parquet » :

Disons qu'à Draguignan, un mec dit :
« Voilà, monsieur Untel il m'a volé mes poireaux dans mon jardin. »

À Draguignan, le collègue il va faire comme moi, il va prendre sa plainte. Un vol de poireaux, vol simple, c'est 043.

6. Il s'agit d'une resuffixation, à la fin du XIX^e siècle, du verbe « changer ». Initialement utilisé par la pègre pour décrire une transformation frauduleuse (on « chanstiquait les

plaques d'immatriculation »), le terme a été repris, comme c'est souvent le cas, au sein de la police. On trouve également la forme « chancetiquer ». Une telle transformation

lexicale était usuelle à l'époque : on « pastiquait » (pour « faire des passes »), on se faisait « balanstiquer » et « ramastiquer » (Colin 2001).

Donc voilà, hop, transmission au parquet. Donc lui, il va enregistrer un fait constaté. [Mais le plaignant met en cause un vacancier qui habite sur le territoire de mon commissariat à Paris. Le parquet me demande, à moi, de l'entendre.] Moi, je reçois le fait constaté qui est déjà enregistré à Draguignan. On convoque le mis en cause. Comme ce n'est pas une instruction méchante, il vient, il s'explique sur son histoire— même s'il ne reconnaît pas, hein. Mais le mis en cause est entendu. C'est un fait constaté mais il est enregistré à Draguignan, donc on ne l'enregistre pas comme fait constaté, mais on l'enregistre comme fait élucidé. Donc on pourrait être à 150 % d'élucidation ! (Commandant, chef d'un bureau central opérationnel.)

Il y a bien une étrangeté à compter comme élucidé un fait qui n'a pas été constaté, mais il serait tout aussi étrange de compter deux faits constatés, et fort complexe de faire transiter l'immense quantité de faits qui sont constatés ici et élucidés là. Comme l'élucidation est qualifiée positivement par la hiérarchie, celui qui en a l'opportunité n'hésite pas à compter un fait élucidé. Quand rien ne détermine la façon dont un fait doit être comptabilisé, les policiers peuvent « précéder les attentes de [leur] chef ». C'est alors, et cela peut être inattendu, l'usage du chiffre qui commande sa construction :

On peut procéder à des ajustements. Mais on ne peut pas non plus... Les faits constatés ils sont constatés. Ce n'est pas un mensonge éhonté. C'est quand même un reflet de la réalité. Après il y a des ajustements. (Commandant, syndicaliste.)

Enfin, l'édifice est consolidé par le fait que « la plupart des gens font le travail de manière honnête, dans le bon sens du terme, avec fidélité

à la réalité » (commandant, syndicaliste). Ceux qui ne comprennent pas ces contraintes ne savent tout simplement pas ce qu'est la production de chiffres. La quantification de la réalité implique de la part des opérateurs une compétence qui outrepassa la seule observation (Desrosières 2008) et qui se nomme, en termes policiers, la capacité à chanstiquer. Le caractère argotique de ce mot montre qu'il comporte un aspect problématique, mais sa simple existence contredit l'hypothèse des sociologues, anglais comme français, selon laquelle la réalité préexisterait à la quantification et devrait donc s'imposer d'elle-même aux quantificateurs. La réalité imprévisible laisse une marge de manœuvre aux statisticiens, policiers ou non, lesquels l'enregistrent alors en fonction de l'usage qui sera fait des données.

Dernière parade-riposte : le faux

À ce stade, les acteurs critiques se sont livrés à une double opération qui les a menés à l'accusation de mensonge elle-même. La première, que nous allons étudier maintenant, consiste à instaurer une réalité contradictoire avec les chiffres produits par la police. Dans la mesure où les policiers affirment que la réalité de la délinquance les contraint à utiliser une marge de manœuvre au moment de la quantifier, la critique est faible lorsqu'elle affirme uniquement qu'ils ne sont pas fidèles à cette réalité. C'est pourquoi les critiques sont obligés, quoiqu'ils ne le thématisent pas pour autant, d'établir la réalité au regard de laquelle ils peuvent affirmer que les chiffres sont en décalage. Les critiques sont forcés d'être réalistes face à des agents constructivistes.

Lorraine Data (2009) est très tranchante à cet égard. « Data » est le pseudonyme⁷ d'un « collectif de fonctionnaires issus de la statistique et de la recherche publiques, dont la plupart sont tenus à l'obligation de réserve » et qui, « travaillant au cœur des organismes chargés de produire les données statistiques servant notamment à évaluer les effets

7. Ce nom évoque celui de Lorraine Daston, une des plus éminentes figures contemporaines de l'histoire des statistiques, qui a retracé l'histoire du sens de l'objectivité (Daston & Galison 2007). Il rappelle aussi le fait qu'au

moment de la parution de ce pamphlet, il a été question pour la première fois de délocaliser l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à Metz, en Lorraine, ce qui a été vécu par de nombreux

statisticiens publics comme un camouflet. Aucune de ces deux références n'est cependant explicite dans le texte.



Global 04^{ème} Secteur

Evaluation du 20 mars 2003

Légende : ◊ favorable ⇔ stable ◊ défavorable

EFFECTIFS			
	01/01 - 04/01		02/03
Globaux	+81 ◊		+89 ◊
dont OPJ	+7 ◊		+23 ◊
dont Police de Quartier	+118 ◊		+53 ◊

DISPONIBILITE DE VP				
Moyenne journalière				
Police de Quartier	01.01	04.02	02.03	EVO
Patrouilles pédestres	26	40	36	◊
Patrouilles VTT	3	4	5	◊
Patrouilles Rollers	0	0	0	⇔
Patrouilles véhiculées	14	18	15	◊
S'total police de quartier	43	62	56	◊
Globale Arrdt	01.01	04.02	02.03	EVO
Total patrouilles arrêt	91	118	112	◊

POINTS ECOLE	Nombre	dont PUP	Coût PUP
01.02		90	6120041 Ftes
02.03		91	soit 38,25 Ftes

MATERIEL	Théorique	Dispo	Balances	Total souhaitable
Automobile	96	62	-34 ◊	
Parc 2 roues	56	34	-22 ◊	
Parc radios-mobles	288	283	-4 ◊	288
Gilets pare-balles				
Dotation collective	Fév 03	188		
Dotation individuelle	Fév 03	974		1391

EVOLUTION DE LA CRIMINALITE			
2001 - 2002	Globale -6,59 ◊		DVP -6,97 ◊
02 mois 02/03	Globale -11,88 ◊		DVP -16,99 ◊
Février 02/03	Globale -15,27 ◊		DVP -19,11 ◊

PRINCIPAUX DELITS			
Faits constatés			
Vols Violences	02 mois 02/03	-37,53 ◊	Fév 02/03 -36,95 ◊
Carbidolages	02 mois 02/03	-27,25 ◊	Fév 02/03 -28,32 ◊
Délits Fico Financiers	02 mois 02/03	-6,01 ◊	Fév 02/03 +10,51 ◊
Vols à la tire	02 mois 02/03	+8,78 ◊	Fév 02/03 -1,91 ◊
Dégradations	02 mois 02/03	-8,32 ◊	Fév 02/03 -8,82 ◊
Arrestations			
Vols Violences	02 mois 02/03	+9,26 ◊	Fév 02/03 +44,83 ◊
Carbidolages	02 mois 02/03	+39,77 ◊	Fév 02/03 +12,50 ◊
Délits Fico Financiers	02 mois 02/03	+57,45 ◊	Fév 02/03 +92,31 ◊
Vols à la tire	02 mois 02/03	+50,00 ◊	Fév 02/03 +100,00 ◊
Dégradations	02 mois 02/03	+15,57 ◊	Fév 02/03 -3,33 ◊

PARAMETRES D'ACTIVITE DU SERVICE			
Police Judiciaire	Années	02 mois	Février
	01.02	02.03	02.03
Mis en cause	+6,66 ◊	+3,03 ◊	+4,91 ◊
GAV	+12,78 ◊	+19,90 ◊	+17,39 ◊
Faits étudiés	+8,46 ◊	+4,92 ◊	+3,58 ◊
Criminalité révélée	+23,15 ◊	+13,85 ◊	+3,29 ◊
Déferements	+18,71 ◊	-11,11 ◊	-24,44 ◊
Notes - Parquet	-0,32	-4,65	-4,65
Commissions Rogatoires	+28,98	-33,33	-33,33
Maison-Courantes	-6,71	-11,48	-11,48
Police Administrative			
	Années	02 mois	Février
	01.02	02.03	02.03
Enquêtes délits de boissons	+50	+3	+7
Propositions de fermeture	-5	+6	+3
Fermetures prononcées	-10	+4	+4
Chiens dangereux (procédures)	-211	-3	-4

PARAMETRES ACTIVITE POLICE DE QUARTIER		
	Janvier	Février
	2003	2003
Nombre de transports sur lieux d'infractions	875	639
- pour constatations	333	258
- pour prise de contact avec victimes	295	238
- pour enquêtes de voisinage	247	143
Nombre de visites préventives	9024	8589
- auprès des commerces à risque	3409	3232
- auprès des établissements scolaires	216	202
- auprès des autres partenaires	5405	5255

ACTIONS DE PREVENTION ET DE PARTENARIAT	
Année 2001	998
Année 2002	867
Balances	-131
Evolution	◊
02 premiers mois 2002	197
02 premiers mois 2003	157
Balances	-40
Evolution	◊

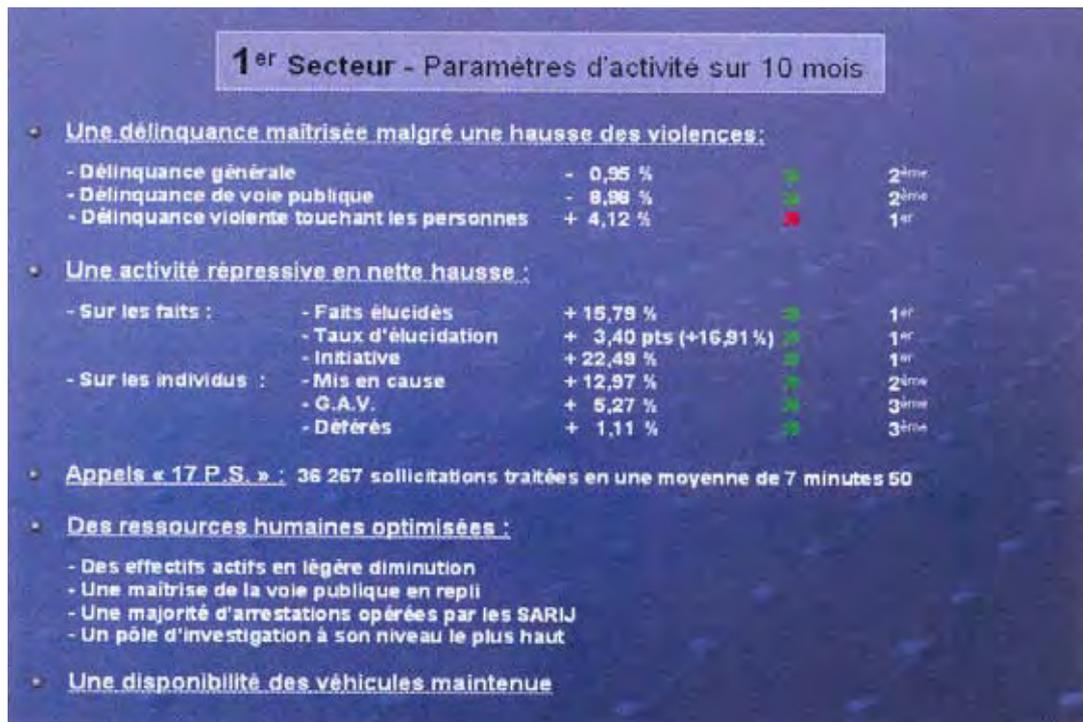
ACTIONS DE FORMATION (CAF et sur SITE)		
	Nombre d'actions	Nombre de Ftes formés
Année 2001	590	2781
Année 2002	314	1885
Balances	-46,78	-32,22
Evolution	◊	◊
02 premiers mois 2002	106	939
02 premiers mois 2003	67	335
Balances	-36,79	-64,32
Evolution	◊	◊

Tableau d'évaluation d'un secteur, mars 2003. Les tableaux par arrondissement servent à renseigner ces tableaux par secteur (celui-ci comprend six arrondissements). En montant dans la hiérarchie, on retrouve les mêmes procédures de comparaisons, mais sous des formes de moins en moins rustiques. (coll. part.)

de l'action gouvernementale [...] n'admettent pas les manipulations des chiffres » (Data 2009 : quatrième de couverture). Ce collectif affirme tout de go que les variations de la délinquance ne dépendent pas de l'action des forces de l'ordre mais d'autres déterminants. Cet argument est étayé par quatre autres. Citons-en deux : d'une part, à l'inverse de ce que prétend le ministère, les enquêtes de victimation mettent en évidence une croissance du nombre d'actes violents; d'autre part, la loi, c'est-à-dire la définition même de la délinquance, a elle-même beaucoup évolué

dernièrement (multiplication des lois sur la sécurité), donc nul ne sait si son volume croît ou non. Les auteurs affirment ainsi que la mise en statistique de la réalité délinquante par leurs contradicteurs n'est pas seulement sa traduction en chiffres – traduction qui suppose bien entendu une modification – mais n'a « plus de rapport avec la réalité délinquante » (*ibid.* : 164).

Cette consolidation d'une réalité incompatible avec les données de police est menée de façon assez différente par Jean-Hugues Matelly et Christian Mouhanna. Ils insistent, pour leur



Diapositive de la présentation d'un secteur. Elle résume le secteur comme un tout. On voit tout de suite que la flèche qui concerne la troisième variable « Délinquance violente touchant les personnes » est rouge. La couleur est importante : elle évalue la tendance (une baisse peut être bonne ou mauvaise selon ce dont il s'agit). Les questions portent la plupart du temps sur ces flèches rouges. Les conclusions opérationnelles de ces séances ont bien entendu des effets directs sur les brigades de quartier qui remplissent les comptes rendus d'activité quotidienne (CRA). La boucle statistique est ainsi bouclée. (coll. part.)

part, sur l'expérience vécue de la délinquance, éprouvée immédiatement par les agents de police et les gendarmes, expérience perdue et trahie par toute traduction statistique.

Ne comptant pas sur la validité des chiffres officiels, considérés comme autant de compromis avec le système politico-administratif, l'acteur de terrain ne dispose pas moins d'une information sur le niveau de délinquance et d'insécurité : la réalité qu'il perçoit au quotidien dans son service, une vision totalement empirique, parfois déformée, mais non moins concrète. (Matelly & Mouhanna 2007 : 109.)

Le problème survient lorsque les données rendues statistiques montent dans la hiérarchie, se troublent et dévoient cette première vision. Il ne reste plus alors que des chiffres « erronés » et parfois reconnus comme tels.

L'immédiateté justifie le rôle capital des *insiders* dans le dévoilement de la réalité. Matelly et Mouhanna sont « spécialistes des questions de police et de justice », ce qui leur donne de bonnes entrées dans les institutions chargées de la réalité délinquante⁸. Mais, comme leur vision de cet objet se révèle contradictoire ou du moins différente de ce qu'en dit l'institution, ils doivent la relayer à l'extérieur de l'institution indépendamment de cette dernière et lui donner une forme acceptable

⁸. Comme nous l'avons précisé plus haut, Jean-Hugues Matelly est également gendarme. Il a d'ailleurs été très sévèrement sanctionné par sa hiérarchie pour avoir publiquement critiqué le rapprochement entre police et gendarmerie. Cette sévérité nous semble injustifiée.

par le public. En un sens, ils doivent se dédoubler pour la faire passer du privé au public.

Ce dédoublement intérieur/extérieur est constant dans les dénonciations que nous avons pu observer et prend différentes formes : formulation à double sens (CESDIP), spécialistes se réunissant dans une association publique (Pénombre), pseudonyme (Demonque, Lorraine Data), double auteur (Matelly et Mouhanna). Il répond au paradoxe face auquel est placé le dénonciateur de mensonge : d'un côté, il lui est nécessaire d'avoir un accès immédiat au réel, ce qu'il ne peut obtenir que par l'intermédiaire de l'institution et, de l'autre, il doit consolider sa propre vision pour le(s) public(s), différente de celle qu'impose l'institution. Il lui faut faire à la fois avec et contre l'institution. Mais dévoiler la réalité n'est pas une accusation de mensonge. Il reste encore à attribuer une volonté de tromper, à identifier un auteur du mensonge.

De la manipulation au mensonge : le responsable

Nous avons vu que l'écart entre une proclamation et la réalité qu'elle vise pouvait aussi bien être qualifié de « trompeur » ou encore de « manipulateur ». Quelle est donc la spécificité de l'accusation de mensonge (Barnes 1994) ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord reconnaître que, dans notre corpus, elle apparaît rarement⁹. Nous allons néanmoins étudier un cas emprunté à Lorraine Data :

De 2002 à 2009, on peut estimer que le gouvernement est parvenu [à s'assurer le contrôle de la production des chiffres] au prix d'une reprise en main de la production administrative des données (surveillées tout au long de la chaîne hiérarchique) et d'une présentation médiatique (une « communication ») de plus en plus partielle et partielle, à l'occasion quasiment mensongère. (Data 2009 : 148.)

Laurent Mucchielli, sociologue au CNRS et spécialiste de la délinquance, a laissé savoir, par un article publié dans *L'Expansion* (Mathieu 2009), qu'il avait rédigé la partie de ce livre consacrée à la criminalité¹⁰. Lorsque nous lui demandons, par courrier électronique, si les statistiques de criminalité sont, ou non, des mensonges, il développe :

Je ne dirais pas que les statistiques sont mensongères en tant que procédé de fabrication par les services de police et de gendarmerie. [...] Les menteurs ne sont pas les fonctionnaires de police et de gendarmerie, mais les politiques qui les dirigent.

La caractéristique du mensonge par rapport aux autres formes de transformation du réel réside dans le fait qu'il est commis par les dirigeants, et non par ceux qui sont dirigés, manipulés, et n'ont pas d'autres choix que de se soumettre à ce qui leur est imposé. On peut dire que le mensonge est proféré par les « responsables » (Hache 2008 ; Boltanski 2009 ; Didier 2011), ceux qui :

Premièrement, peuvent mettre en œuvre une large gamme d'actions, concourant à modifier leur propre vie mais également la vie d'un nombre plus ou moins élevé d'autres personnes et qui, deuxièmement, ont acquis une expérience particulière de [...] l'action sur la réalité. (Boltanski 2009 : 216.)

Celui qui est susceptible d'être accusé de mensonge doit être à l'origine de la consolidation de la réalité et doit ensuite pouvoir en tirer parti. C'est là une des spécificités de l'accusation contemporaine du mensonge. Elle ne porte plus contre celui qui dit quelque chose qu'il sait être faux, qui s'affranchirait d'une réalité préalable. Elle vise celui qui a le pouvoir suffisant pour produire et consolider une réalité qu'il énonce comme si elle était déjà en

9. La plupart du temps, les auteurs frôlent cette accusation mais s'arrêtent juste avant de la prononcer. Par exemple, Bruno Aubusson de Cavarlay, un des fondateurs de Pénombre, dans son article intitulé « Du rapport à la

vérité » (2010), écrit que « la présentation par les politiques des statistiques dites de police établies par le ministère de l'Intérieur ne correspond pas à ce que savent les experts depuis longtemps », mais n'emploie pas le

mot « mensonge ».

10. Il pose ainsi une question qui mériterait un traitement à part entière : celle du *coming out*. En l'occurrence, Laurent Mucchielli m'a autorisé à citer son nom ici.



Un commissaire central d'arrondissement parisien muni de son dossier d'évaluation. Celui-ci comprend les états successifs des différents services de son commissariat, d'où sa taille imposante. (photo E. Didier)

acte et qui donc l'arrange, lui, aux dépens de la victime du mensonge, en l'occurrence le public se trouvant *ipso facto* dominé. Le menteur est celui qui énonce, pour la produire, une réalité dont il fera usage, mais qui rencontre un dénonciateur remettant en cause les faits à partir de l'usage qui le heurte.

Pour qu'il y ait mensonge, il faut donc supposer un monde composé d'individus placés dans une institution capable d'établir la réalité, et qui sont dans une position suffisamment autonome – et dominante – pour être à l'origine d'initiatives

dont ils sont responsables. Ces présupposés ne correspondent pas au modèle de la sociologie des organisations dans lequel s'inscrivent Matelly et Mouhanna – où l'action individuelle est rapportée à l'organisation entière –, mais bien davantage à celui du néolibéralisme qui produit des individus pensés comme entrepreneurs de leur autonomie (Dardot & Laval 2009).

L'accusation de mensonge contient en outre une violence qui est à penser comme une réponse à celle exercée par l'État, accusé de mentir¹¹. Ce dernier est décrit comme instituant une réalité qui renforce

11. Cette violence a déjà été décrite au XVII^e siècle par les jansénistes, qui avaient eux aussi de sérieux problèmes avec l'État, dans des termes si beaux qu'il est difficile de ne pas

les citer : « Si l'on dit à une personne : vous en avez menti, [...] ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris et d'outrage, et elles font croire que celui qui nous les dit ne

se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses et offensantes » (Arnauld & Nicole 1992 : 97).

sa domination sur le dénonciateur et ceux qu'il représente, et montre ainsi sa plus parfaite indifférence pour ce que subit la population. Pour la critique que nous avons citée ici, le gouvernement ment au moyen des statistiques parce qu'il ne traite pas la délinquance telle que les critiques la conçoivent, mais conforme la réalité à des raisons politiques qui sont les siennes, en particulier celle de se maintenir au pouvoir.

Conclusion

À la fin du XIX^e siècle, en réponse au roman naturaliste naissant, quelques anglophones firent l'éloge nostalgique et humoristique du mensonge. Mark Twain, encore lui, écrivit *Sur le déclin de l'art de mentir* (Twain 1885), et Oscar Wilde *Le Déclin du mensonge* (Wilde 1997). L'un comme l'autre regrettait amèrement « le tempérament du vrai menteur, avec ses affirmations franches, sans peur, sa superbe irresponsabilité » (Wilde 1997 : 12). En ce temps, le mensonge pouvait être l'objet d'un éloge en tant qu'il était irresponsable. Quel frappant retournement aujourd'hui, où le mensonge est une dénonciation adressée aux responsables de l'État néolibéral !

Ces derniers disposent d'armes efficaces pour établir une réalité qui leur convient : la « chanstique » ou ruse, le rituel, le management par la performance. Ils utilisent massivement les statistiques, dans la mesure où celles-ci constituent un instrument particulièrement puissant de consolidation de la société (Didier 2009) et de management des équipes par objectifs. À ce titre, l'analyse présentée ici dépasse largement le cas des seules forces de l'ordre. Elle peut inspirer l'étude de toutes les administrations prenant part à la culture de l'évaluation quantifiée.

Les critiques mettent en doute cette réalité. L'opposition peut être

décrite comme un assaut d'escrimeurs, ce qui ne correspond pas exactement à un système actantiel situé hors des vicissitudes du temps. En effet, l'assaut propose un déroulement : des feintes, des tests, des stratégies qui permettent de savoir où l'adversaire est le plus solide et où il semble atteignable. En d'autres termes, l'opposition ne relève pas d'un système atemporel, elle est continûment exprimée et corrigée au cours de l'affrontement (*ibid.*).

À présent, la critique recourt de plus en plus souvent à l'accusation de manipulation et parfois même de mensonge. Cela ne se fait pas sans contrainte. Lorsqu'on dit « Ceci est un mensonge », on doit premièrement trouver une façon d'être à la fois à l'intérieur d'une institution pour avoir un accès à la réalité dont elle s'occupe et à l'extérieur pour remettre en cause ce qu'elle en dit, et ceci prend des formes variées et intéressantes : le double sens, le rire, le pseudonyme, le couple d'auteurs. Deuxièmement, on doit adopter une métaphysique réaliste qui consolide une alternative au simulacre de réalité présentée par les chiffres de celui qui est accusé de mensonge. Cela peut se faire plutôt selon une modalité théorique ou par une expérience immédiate de cette réalité. Troisièmement, on doit identifier le responsable, le menteur qui tire profit de la consolidation de cette réalité spécifique.

Au cours des années 1990, la démonstration a été faite que les statistiques sont à la fois un outil de preuve et un outil de gouvernement (Desrosières 2008). En les accusant d'être mensongères, les critiques sont en train de montrer qu'il peut y avoir une contradiction entre ces termes. Selon eux, des responsables d'institutions puissantes, telle la police et derrière elle tout l'appareil d'État, peuvent utiliser les données quantifiées afin d'établir une réalité qui les arrange mais nuit au public.

Est-ce à dire que l'État néolibéral ment ? Il est certain qu'on l'en accuse, et que cette accusation porte d'autant mieux qu'elle s'adresse à la figure du responsable, largement promue par l'État. D'ailleurs, dans un livre très récent, les responsables de l'agrégation nationale des données de police avouent que la culture du résultat « comporte le risque [...] d'une incitation à la manipulation des données » (Bauer, Rizk & Soullez 2011 : 115). Ils ne reconnaissent qu'un risque potentiel cependant, pas un fait avéré. Autant dire que la fin de l'assaut n'est pas encore venue... ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARNAULD ANTOINE & PIERRE NICOLE, 1992 [1662] *La Logique, ou L'Art de penser*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».

AUBUSSON DE CAVARLAY BRUNO, 2010 « Du rapport à la vérité », *Lettre blanche (Lettre d'information de Pénombre)*, n° 52, pp. 5-6. Disponible en ligne, <http://www.penombre.org/Du-rapport-a-la-verite> [consulté en avril 2011].

BARNES JOHN ARUNDEL, 1994 *A Pack of Lies. Towards a Sociology of Lying*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Themes in the social science ».

BAUER ALAIN, RIZK CYRIL & CHRISTOPHE SOULLEZ, 2011 *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

BEVAN GWYN & CHRISTOPHER HOOD, 2006 « What's measured is what matters. Targets and gaming in the English public health care system », *Public Administration*, vol. 84, n° 3, pp. 517-538.

BOLTANSKI LUC, 1990 *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses ».

BOLTANSKI LUC, 2009 *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais ».

COLIN JEAN-PAUL (dir.), 2001

Dictionnaire de l'argot et de ses origines, Paris, Larousse.

DARDOT PIERRE & CHRISTIAN LAVAL, 2009

La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale, Paris, La Découverte.

DASTON LORRAINE & PETER GALISON, 2007

Objectivity, New York, Zone Books.

DATA LORRAINE, 2009

Le Grand Truquage. Comment le gouvernement manipule les statistiques, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres ».

DEMONQUE PIERRE [DOMINIQUE MONJARDET], 1983

Les Policiers, Paris, La Découverte / Maspero, coll. « Repères ».

DEMONQUE PIERRE [DOMINIQUE MONJARDET], 1994

« Théorème de Demonque », *Lettre blanche (Lettre d'information de Pénombre)*, n° 5. Disponible en ligne, <http://www.penombre.org/05/10.htm> [consulté en avril 2011].

DESROSIÈRES ALAIN, 2008

L'argument statistique, vol. 2, *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'École des mines de Paris, coll. « Sciences sociales ».

DIDIER EMMANUEL, NEVANEN SOPHIE, ROBERT PHILIPPE & RENÉE ZAUBERMAN, 2009

« La solidité des institutions. Les statistiques de "victimation" de l'Insee (1996-2006) », *Genèses*, vol. 1, n° 74, pp. 128-144.

DIDIER EMMANUEL, 2009

En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie, Paris, La Découverte.

DIDIER EMMANUEL, 2011

« "Compstat" à Paris : initiative et mise en responsabilité policière », *Champ pénal / Penal Field. Nouvelle revue internationale de criminologie*, vol. 8. Disponible en ligne, <http://champpenal.revues.org/7971> [consulté en avril 2011].

DUFRESNE DAVID, 2008 (28 mai)

« Mediapart révèle le "tableau de bord stratégique" de la préfecture de police de Paris », *Mediapart*. Disponible en ligne, <http://www.mediapart.fr/journal/france/280508/mediapart-revele-le-tableau-de-bord-strategique-de-la-prefecture-de-police-de-> [consulté en avril 2011].

HACHE ÉMILIE, 2007

« La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, n° 28, pp. 49-65. Disponible en ligne, http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RAIGID_NUMPUBLIE=RAI_028&ID_ARTICLE=RAI_028_0049 [consulté en avril 2011].

LEHINGUE PATRICK, 2007

Subunda. Coups de sonde dans l'océan des sondages, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, coll. « Savoir-agir ».

MAILLARD JACQUES (DE) & TANGUY LE GOFF, 2009

« La tolérance zéro en France. Succès d'un slogan, illusion d'un transfert », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, pp. 655-679.

MATELLEY JEAN-HUGUES & CHRISTIAN MOUHANNA, 2007

Police, des chiffres et des doutes, Paris, Michalon.

MATHIEU BÉATRICE, 2009 (1^{er} mai)

« Tripatouiller les statistiques, la sale manie du gouvernement », *L'Expansion*, http://www.lexpansion.com/economie/tripatouiller-les-statistiques-la-sale-manie-du-gouvernement_179980.html [consulté en mars 2011].

MONJARDET DOMINIQUE, 2008

Notes inédites sur les choses policières, 1999-2006, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », série « Sociologie ».

OCQUETEAU FRÉDÉRIC, 2006

Mais qui donc dirige la police ? Sociologie des commissaires, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales. Mondes sociaux ».

PÉNOMBRE (association), 1996

La Lettre grise (Supplément à la lettre d'information de Pénombre), première série, vol. 1, n° 2. Disponible en ligne, http://www.penombre.org/lg/02_01.htm [consulté en mars 2011].

PÉNOMBRE (association), 1999

Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres ».

ROBERT PHILIPPE, AUBUSSON DE CAVARLAY BRUNO, POTTIER MARIE-LYS

& PIERRE TOURNIER, 1994 [1985]

Les Comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

SILVERMAN ELI B., 1999

NYPD Battles Crime. Innovative Strategies in Policing, Boston, Northeastern University Press.

TSURUMAKI MOTOKO, 2010

« Autonomie journalistique et résistance aux cadrages imposés. L'exemple des incendies de voitures à Strasbourg », in Cyril Lemieux (dir.), *La Subjectivité journalistique. Onze leçons sur le rôle de l'individualité dans la production de l'information*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Cas de figure », pp. 67-82.

TWAIN MARK, 1885

On the Decay of the Art of Lying, Hartford, Historical and Antiquarian Club.

TWAIN MARK, 1960

The Autobiography of Mark Twain, Londres, Chatto & Windus.

WILDE OSCAR, 1997 [1889]

Le Déclin du mensonge. Une observation, Paris, Éditions Allia.